

SEANCE N° 3/2016 DU 18 AVRIL 2016

Début: 14.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
STURM Richard, Échevin
PIRROTTE Frank, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHOLLER Guy, Conseiller

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller, excusé
REUTER Fred, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller
DUPREL Mireille, Conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

B I G K

JEANPAUL Jeannot, Echevin
ROBINET René, Conseiller

INDÉPENDANT

SCHMIT Danielle, Conseillère

ORDRE DU JOUR:

- 1) Séance à huis clos : Personnel communal : Nomination définitive d'un fonctionnaire au poste d'ingénieur pour les besoins du service informatique.
- 2) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 3) Projet d'aménagement abrégé 2015 – 2024 pour les forêts communales de Käerjeng – Approbation conformément à la loi du 8 octobre 1920 concernant l'aménagement des bois administrés.
- 4) Budget extraordinaire – 4/470/221313/15009 – ZA « Op Zaemer » - Aménagement trottoirs et bandes de stationnement – Projet et devis – Approbation.
- 5) Budget extraordinaire – 4/836/221311/16010 – Extension de l'école de musique – Transformation de l'école provisoire LTPS – Demande d'un crédit supplémentaire de 500.000 €
- 6) Budget extraordinaire – 4/836/221311/16010 – Extension de l'école de musique – Transformation de l'école provisoire LTPS pour les besoins de l'école de musique et des services de l'administration communale - Projet et devis – Approbation.
- 7) Projet d'aménagement particulier « Rue de la Continentale » à Bascharage, introduit par Alleva Enzo Architectes & Associés s.à.r.l. – L-4774 Pétange, pour le compte de M. et Mme Lemmer-Feller – Approbation provisoire.
- 8) Projet d'aménagement particulier SNHBM à Hautcharage - Dénomination en « Cité Jean Christophe » - Approbation.

- 9) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les conjoints Olinger en relation avec cinq emprises d'une contenance totale de 6 ares et 48 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.
- 10) Transaction immobilière : Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Galetto David et Madame Dentzer Tessy, concernant la vente d'une parcelle à Clemency, au lieu-dit « rue de Grass ».
- 11) Transaction immobilière : Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Marchetto-Fiorenza Hervé et Loredana, concernant la vente d'une parcelle à Clemency, au lieu-dit « rue de Grass ».
- 12) Transaction immobilière : Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Pastoret-Mathay, concernant la vente d'une parcelle à Bascharage, au lieu-dit « Zwischen den Dörfer ».
- 13) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec les époux GENGLER-REINART, 2A, am Schack, L-4942 Bascharage.
- 14) Sociétés locales – Statuts du club « KAERJENGER KARNEVAL GESELLSCHAFT ASBL » - Prise de connaissance.
- 15) État des restants 2015 – Approbation.
- 16) Personnel communal - Création d'un poste d'artisan avec C.A.T.P. respectivement D.A.P. pour les besoins du centre de recyclage communal (ECO-Center).
- 17) Confirmation de règlements de circulation. Pris d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.
- 18) Questions et réponses.

Point 1) Séance à huis clos : Personnel communal: Nomination définitive d'un fonctionnaire au poste d'ingénieur pour les besoins du service informatique.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 2) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Lundi prochain, le collège des bourgmestre et échevins, en présence d'un conseiller communal de l'opposition, procédera au tirage au sort des étudiants ayant introduit une demande pour un job d'été durant les vacances estivales.

Au sujet du projet « Contournement Bascharage », j'informe les membres du conseil qu'une réunion d'information publique, en présence des Messieurs, Ministre François Bausch Ministre et Secrétaire d'État Camille Gira du Développement durable et des Infrastructures, aura lieu le 28 avril prochain à 19 heures au HALL75 à Bascharage. J'invite d'ores et déjà tous les citoyens intéressés.

Le 11 mars dernier, le collège des bourgmestre et échevins a eu une entrevue avec la direction de la Police grand-ducale, lors de laquelle, il espérait avoir des détails au sujet d'une éventuelle fusion des commissariats de Bascharage et Pétange. Un argument majeur serait une amélioration du service au client par une plus longue plage des heures d'ouverture. Une augmentation des effectifs n'est cependant pas prévue et une multitude des questions est restée sans réponse concrète. Sous les conditions actuelles, nous ne saurons en aucun cas accepter une fermeture du commissariat de Bascharage. Si nous disposons de nouveaux éléments dans ce dossier, nous allons en informer le conseil communal.

La ville d'Esch-sur-Alzette désire introduire sa candidature pour devenir capitale européenne en 2022. Dans ce contexte, elle a fait appel aux communes du sud pour adhérer à cette initiative. Comme nous ne disposons actuellement pas d'informations suffisantes sur l'organisation, l'impact budgétaire et la participation financière de la commune de Käerjeng, nous plaçons pour une attitude expectative. Dès que nous disposerons d'éléments supplémentaires, le conseil communal sera saisi du dossier.

C'est avec une grande satisfaction que je vous informe de l'achèvement de la première phase du réaménagement de la « Rue de la Résistance ». La dernière phase devrait, suivant information de l'Administration des Ponts & Chaussées, démarrer en automne.

Point 3) Projet d'aménagement abrégé 2015 – 2024 pour les forêts communales de Käerjeng – Approbation conformément à la loi du 8 octobre 1920 concernant l'aménagement des bois administrés.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Conformément aux dispositions de la loi en vigueur, le conseil communal est appelé à se prononcer sur le projet d'aménagement abrégé pour les forêts communales de Käerjeng pour la prochaine décennie.

Monsieur Michel LEYTEM (Administration de la Nature et des Forêts) : Le plan de gestion, lequel vous est annuellement soumis pour approbation, base sur un plan d'aménagement forestier arrêté pour une durée de dix ans.

Madame Juliana REICHERT (Administration de la Nature et des Forêts) : Le plan d'aménagement forestier définit les objectifs pour une gestion durable durant les prochaines 10 années. Le but principal consiste à atteindre à long terme un équilibre entre l'âge des arbres. Le présent plan s'occupe de développement futur des forêts communales s'étendant sur quelque 650 hectares.

D'après un système de rajeunissement naturel, une partie des vieux arbres devra être remplacée par des jeunes. Il est prévu de rajeunir la forêt sur quelque 43 hectares les prochaines 10 années. D'après nos prévisions, nous procédons à des coupes annuelles de 3.200 m³ avec, en contrepartie une croissance annuelle de bois de quelque 4.000 m³. Après découpage des 3.200 m³, quelque 2.500 m³ de bois sont destinés à la vente.

Monsieur Michel LEYTEM (Administration de la Nature et des Forêts) : Il est impératif d'atteindre un équilibre sain entre l'âge des arbres, afin que les forêts puissent remplir leurs fonctions sociales, écologiques et économiques.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Une gestion durable de nos forêts me semble importante. Est-ce que les déchets de bois résultant des coupes peuvent être utilement utilisés ? Quel est l'état de santé général des bois communaux de Käerjeng par rapport au niveau national ?

Monsieur Michel LEYTEM (Administration de la Nature et des Forêts) : Les troncs sont majoritairement vendus aux scieries des régions étrangères proches. Le bois d'industrie est utilisé par les papeteries et l'entreprise Kronospan. Sont également réalisées quelque 500 cordes de bois de chauffage.

Madame Juliana REICHERT (Administration de la Nature et des Forêts) : L'état de santé des forêts n'est actuellement pas au mieux, du fait que l'âge des arbres est assez avancé. Il incombe de rajeunir les forêts pour les rendre plus vitales. L'état des bois communaux de Käerjeng rentre dans la moyenne nationale.

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : Quelles sont les conditions pour la gestion des bois dans une zone « Natura 2000 » ?

Monsieur Michel LEYTEM (Administration de la Nature et des Forêts) : Dans une zone « Natura 2000 » nous devons simplement respecter les objectifs énoncés. Comme nous ne procédons pas à des coupes à blanc, nous préservons l'habitat naturel et garantissons la protection des espèces et la biodiversité.

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : Quel est le pourcentage des dégâts causés par les tempêtes de la décennie écoulée ?

Monsieur Michel LEYTEM (Administration de la Nature et des Forêts) : La commune de Käerjeng n'a évidemment pas été épargnée par les tempêtes, mais le pourcentage n'est pas préoccupant.

Approbation unanime.

Point 4) Budget extraordinaire – 4/470/221313/15009 – ZA « Op Zaemer » - Aménagement trottoirs et bandes de stationnement – Projet et devis – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La zone artisanale date des années 90. Depuis, d'autres activités se sont développées, une partie des entreprises s'est agrandie, les effectifs en personnel se sont multipliés et de plus en plus de gens profitent des offres du transport en commun. Tout ceci nous a amenés à équiper le zoning par des trottoirs. Un crédit afférent de 400.000 € est prévu au budget de l'année en cours.

Monsieur Tom ZIEWERS (ZOLID, ingénieurs-conseils) : Le zoning « Op Zaemer » a une longueur de quelque 1.100 mètres. Il est projeté d'aménager d'un côté un trottoir et de l'autre côté une bande de stationnements. Nous créons ainsi 90 places pour voitures et 7 places réservées aux motos. La voie carrossable reste inchangée. Le coût total des travaux s'élève à 745.000 €. Le chantier débutera en septembre et s'étendra sur 6 mois.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Quel revêtement est prévu pour les trottoirs ?

Monsieur Tom ZIEWERS (ZOLID, ingénieurs-conseils) : Les trottoirs seront asphaltés.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Est-ce que les trottoirs peuvent également être empruntés par les cyclistes ?

Monsieur Tom ZIEWERS (ZOLID, ingénieurs-conseils) : Le trottoir aura une largeur de 2,50 mètres et s'apprête également aux cyclistes.

Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) : A certains endroits, les riverains ont usé le terrain public pour leurs propres besoins, que ferons-nous et qui supportera les éventuels frais supplémentaires ?

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : Les entreprises concernées seront avisées par lettre et invitées à redresser la situation.

Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) : De plus en plus de poids lourds stationnent les weekends le long du zoning. Est-ce que le collège des bourgmestre et échevins dispose d'une éventuelle solution alternative ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les poids lourds qui s'y garent sont majoritairement des fournisseurs des grandes entreprises de la zone nationale, de sorte que la responsabilité du problème incombe au Ministère de l'Economie. Nous allons communiquer cette problématique au ministère. Nous allons également les informer de la nécessité à aménager un trottoir dans partie centrale du zoning, y compris le giratoire.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Est-ce que la Commune dispose de tous les terrains pour la réalisation du projet ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le régime des propriétés est clair.

Approbaton unanime.

Conseiller Fred REUTER (LSAP) quitte la séance.

Point 5) Budget extraordinaire – 4/836/221311/16010 – Extension de l'école de musique – Transformation de l'école provisoire LTPS – Demande d'un crédit supplémentaire de 500.000 €

Point 6) Budget extraordinaire – 4/836/221311/16010 – Extension de l'école de musique – Transformation de l'école provisoire LTPS pour les besoins de l'école de musique et des services de l'administration communale - Projet et devis – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ce projet prévoit le réaménagement des anciens pavillons du LTPS. Depuis longtemps on sait que l'école de musique déménagera dans ce bâtiment, aussi bien que la section locale de l'Amiperas et les cours du soir, organisés par la Commune. Nous avons d'autant plus dû constater que les locaux de la mairie ne suffisent plus aux besoins. Cela nous a finalement amené à la décision à transférer l'administration des services techniques dans les pavillons du LTPS. Cette mesure entraîne évidemment des coûts supplémentaires. Il s'ensuit que le crédit initial de 500.000 € est insuffisant.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Pour rendre le bâtiment également accessible aux personnes à mobilité réduite, il est devenu nécessaire de prévoir l'aménagement d'un ascenseur. D'autres coûts supplémentaires résultent de prescriptions particulières du département ministériel de la sécurité dans la fonction publique, entre autres la pose de portes coupe-feu avec un prix unitaire de 10.000 €. Un autre point couteux constitue les travaux relatifs aux installations techniques.

Au rez-de-chaussée, l'aile ouest du bâtiment accueillera l'école de musique, alors que l'aile est sera réservée aux cours du soir et à l'Amiperas. Les archives du service technique seront également aménagées au rez-de-chaussée.

Au premier étage, l'aile ouest est destinée à l'école de musique, alors que l'aile est sera occupée par le service technique. Tout l'étage sera équipé d'une climatisation.

La surface utile brute du bâtiment s'élève à 2.700 m². Le coût pour les transformations est estimé à un million d'euros.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Quelle est la durée de vie d'un tel bâtiment modulaire et quelle est sa classe énergétique ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Nous n'avons pas fait expertiser le bâtiment sur sa classe énergétique. Nous devons nous rendre compte qu'il s'agit d'une infrastructure peu coûteuse. Un nouveau bâtiment de cet ordre de grandeur nous reviendrait à quelque 7,5 millions d'euros. D'après une évaluation du service des « Bâtiments publics », les pavillons ont une durée de vie de 20 à 25 ans.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous ne sommes pas sûrs qu'il s'agit d'une bonne solution d'héberger les services techniques et l'école de musique sous un même toit. N'aurait-il pas été plus logique de transférer les services techniques dans les locaux libres du nouvel atelier communal WAZ Op Zaemer ! Alternativement, on aurait pu aménager l'ancien bâtiment des postes, à côté de la mairie.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je ne partage pas votre opinion. Il me semble important que les services techniques soient logés dans le périmètre de la mairie. D'autre part, le choix du site a été proposé par le service technique lui-même. Nous devons nous rendre compte que le bâtiment « Mairie » date des années 60 et, qu'à moyen terme, nous devons le remplacer par une nouvelle infrastructure.

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : Est-ce que l'ascenseur pourra également supporter un piano pour le transporter au premier étage de l'école de musique ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Les pianos doivent rester au rez-de-chaussée. L'ascenseur est exclusivement destiné au transport de personnes.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Le rez-de-chaussée ne sera donc pas équipé d'une climatisation ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : La climatisation du premier étage devrait partiellement refroidir le rez-de-chaussée. Comme il s'agit simplement d'un pavillon réaménagé et comme la climatisation du premier étage représente déjà un investissement de 120.000 €, nous ne voulons pas encore alourdir les coûts par une climatisation au rez-de-chaussée.

Conseiller René ROBINET (BIGK) : Au nom de la commission de surveillance de l'école de musique et du BIGK, je tiens à remercier les responsables politiques pour la mise à disposition d'un crédit supplémentaire, qui j'espère, trouve l'accord de tous les acteurs politiques. Je félicite le collège des bourgmestre et échevins pour son initiative d'avoir acquis cette infrastructure, qui bientôt accueillera l'école de musique, les services techniques, l'Amiperas et les cours du soir.

Point 5 : Approbation par 11 voix (CSV, déi gréng, BIGK, DP, Indépendant) contre 4 (LSAP).

Point 6 : Approbation par 11 voix (CSV, déi gréng, BIGK, DP, Indépendant) contre 4 (LSAP).

Point 7) Projet d'aménagement particulier « Rue de la Continentale » à Bascharage, introduit par Alleva Enzo Architectes & Associés s.à.r.l. – L-4774 Pétange, pour le compte de M. et Mme Lemmer-Feller – Approbation provisoire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le présent projet d'aménagement particulier est entré en procédure le 6 novembre 2015. L'avis de la cellule d'évaluation nous est parvenu en date du 8 février 2016. L'enquête publique a révélé qu'aucune réclamation n'a été introduite à l'encontre du projet. Il est prévu que 23,3 % de la partie constructible soit cédé à la Commune. Le collège des bourgmestre et échevins propose de renoncer au 1,7 % restant.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Le projet d'aménagement particulier se situe dans la « Rue de la Continentale », partiellement derrière un immeuble à appartements et prévoit la construction de deux maisons unifamiliales avec un chemin d'accès. L'avis de la « cellule d'évaluation » comprenait quelques recommandations, entre autres à classer le chemin d'accès « chemin privé ». Nous avons cependant déjà décidé que le chemin serait à céder à la Commune et qu'une aire de retournement serait à aménager au bout du chemin.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Comme la largeur de la chaussée ne permet l'aménagement de trottoirs, nous nous sommes mis d'accord à ce que le chemin ne mène que simplement aux deux maisons unifamiliales projetées. Je constate cependant avec stupéfaction qu'il ait déjà été discuté sur une possible extension du projet.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Une possible extension du projet d'aménagement particulier n'est pas d'actualité. Il nous est simplement important que le présent projet réponde aux critères requis.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il me semble évident que ce chemin mène uniquement vers les deux maisons unifamiliales projetées, tel que prévu par notre plan d'aménagement général.

Approbation unanime.

Point 8) Projet d'aménagement particulier SNHBM à Hautcharage - Dénomination en « Cité Jean Christophe » - Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Après que nous avons pu honorer, il y a peu de temps, un grand bourgmestre de notre Commune en lui dédiant le zoning industriel en « Zone d'Activités Economiques Robert Steichen », le collège des bourgmestre et échevins est d'avis que le moment est venu de montrer notre reconnaissance envers un autre personnage important de la commune de Käerjeng.

Monsieur Jean CHRISTOPHE était membre du conseil communal de 1990 à 1999, avant de reprendre en 2000 le mandat de bourgmestre jusqu'à la fin de sa carrière politique en 2007. Ensemble avec Madame Sylvie Gerten-Muller (déi gréng) et Monsieur Léon Lentz (DP), Monsieur Jean CHRISTOPHE a créé la base d'une commune moderne, et plus particulièrement par la construction du nouveau complexe scolaire et sportif « Op Acker » à Bascharage.

Dans le cadre du projet de lotissement sur le site de l'ancien terrain de football à Hautcharage, la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (S.N.H.B.M.) nous a contactés pour attribuer un nom à la nouvelle cité. Le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer le nouveau lotissement « Cité Jean Christophe ».

Je profite de l'occasion pour vous informer que le projet est actuellement déposé pour autorisation auprès de l'Administration de la Nature et des Forêts. Par après, il incombe à l'Administration de la Gestion de l'Eau de donner son aval. Il est à prévoir que les travaux pourront débuter au courant de l'année prochaine.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Je m'associe au concert d'éloges de Monsieur Michel Wolter. Monsieur Jean Christophe a rendu de grands services à notre Commune, le projet « Op Acker » sera associé plus que tout autre à son nom. Il s'engageait pour les convictions qui lui tenaient à cœur et agissait toujours dans l'intérêt des citoyens de la Commune. Il est donc opportun de lui rendre hommage par cette action.

Je veux toutefois vous rappeler, il y a peu de temps, nous avons démoli l'ancien hall sportif, portant le nom d'un autre grand bourgmestre de notre Commune, à savoir Monsieur André Siebenbour. Partant du fait que le nouveau centre culturel ne portera guère le nom de Monsieur Siebenbour, j'invite le collège des bourgmestre et échevins à lui rendre hommage par une décision ultérieure.

Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) : Au nom du CSV, je me rallie aux propos de Monsieur le Bourgmestre. Je veux rajouter qu'à la demande de la famille, à ne pas lui dédicacer un n'importe quel complexe pompeux, mais plutôt un objet à caractère social.

Au cours des dernières années, les grands projets ne portent plus les noms des personnages politiques ou d'autres citoyens méritants et nous tenons à continuer dans cette philosophie. Néanmoins, je suis d'accord avec ce que dit le conseiller Yves Cruchten. Nous devrions nous faire des idées pour trouver un objet adéquat pour honorer l'ancien bourgmestre André Siebenbour.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Au nom de mon parti, je me rallie également au concert d'éloges de mes collègues et prédécesseurs. Jusqu'à présent il n'y

avait pas d'opportunité d'honorer Jean Christophe sur le site « Op Acker », de façon que nous sommes contents que la nouvelle cité S.N.H.B.M. porte son nom.

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : J'ai pu faire la connaissance de Monsieur Jean Christophe dans ses fonctions de bourgmestre en l'année 2000 et peux compter sur de longues années d'une collaboration fructueuse. Avec lui, j'ai pu poser la base de la future fusion entre les communes de Bascharage et de Clemency.

Jean Christophe a également fait bouger les choses dans la commune de Clemency, entre autres dans les domaines de l'enseignement – cours de natation, de la coopération régionale avec les communes limitrophes d'Athus et de Messancy, de la sylviculture et du centre de recyclage, pour ne citer que quelques exemples.

Avec le plus grand respect, je rends non seulement personnellement hommage à Monsieur Jean Christophe, mais également au nom de tous les citoyens des localités de Clemency et de Fingig. Le BIGK est évidemment d'accord avec la proposition de « Cité Jean Christophe ».

Approbaton unanime.

Point 9) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les consorts Olinger en relation avec cinq emprises d'une contenance totale de 6 ares et 48 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbaton.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme dans les séances ultérieures, il s'agit d'une régularisation d'emprises dans le cadre du redressement du CR 110 entre Clemency et Grass. La transaction a lieu moyennant le paiement d'une somme de 2.268 €.

Approbaton unanime.

Point 10) Transaction immobilière : Approbaton de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Galetto David et Madame Dentzer Tessy, concernant la vente d'une parcelle à Clemency, au lieu-dit « rue de Grass ».

Point 11) Transaction immobilière : Approbaton de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Marchetto-Fiorenza Hervé et Loredana, concernant la vente d'une parcelle à Clemency, au lieu-dit « rue de Grass ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Par ces deux transactions, moyennant un prix de 25.000 € l'are, la commune de Käerjeng vend dans la « Rue de Grass » une parcelle de 4 centiares aux consorts Galetto Dentzer et une parcelle de 30 centiares aux époux Marchetto-Fiorenza.

Point 10 : Approbaton unanime.

Point 11: Approbation unanime.

Point 12) Transaction immobilière : Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Pastoret-Mathay, concernant la vente d'une parcelle à Bascharage, au lieu-dit « Zwischen den Dörfer ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit de céder une partie de terrain de 15 centiares aux époux Pastoret-Mathay, sur laquelle un mur de séparation a été érigé par erreur. La transaction a lieu moyennant le paiement d'une somme de 3.750 €.

Approbation unanime.

Point 13) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec les époux GENGLER-REINART, 2A, am Schack, L-4942 Bascharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La convention prévoit la réalisation de divers travaux dans l'intérêt de la nature sur deux terrains aux lieux-dits « Im Hizemfeld » et « In Lochwies », notamment la plantation d'arbres fruitiers.

Approbation unanime.

Point 14) Sociétés locales – Statuts du club « KAERJENGER KARNEVAL GESELLSCHAFT ASBL » - Prise de connaissance.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil communal doit simplement prendre connaissance du dépôt de statuts.

Conseillère Danielle SCHMIT (Indépendant) : Est-ce que cette nouvelle association se voit également attribuer un subside communal ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Au cas, où elle développe des activités, répondant au règlement communal afférent, elle pourra parfaitement être subsidiée dans le cadre des associations locales.

Point 15) État des restants 2015 – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'état des restants pour l'année 2015 se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire	Total
Total des restants à poursuivre :	149.419,66 €	10.387,65 €	159.807,31 €
Total des décharges proposées	2.595,03 €	0,00 €	2.595,03 €
Total des arrérages:	152.014,69 €	10.387,65 €	162.402,34 €

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Je voudrais remercier à cette occasion le receveur communal pour son engagement dans une tâche impopulaire à faire poursuivre les créanciers.

Approbation unanime.

Point 16) Personnel communal - Création d'un poste d'artisan avec C.A.T.P. respectivement D.A.P. pour les besoins du centre de recyclage communal (ECO-Center).

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : De 2014 à 2015, le centre de recyclage connaissait déjà une croissance 15% de visiteurs. Depuis que la commune de Dippach a adapté son règlement du traitement des déchets au nôtre, l'EcoCenter est devenu la victime de son propre succès et nous partons d'ores et déjà d'une nouvelle croissance de 10 à 15 %. La commune de Dippach, qui participe aux frais courants de fonctionnement, a préalablement donné son accord à une augmentation de l'effectif.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Pourquoi procédons-nous à la création d'une vacance de poste avec CATP /DAP et quelle est la qualification requise ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Tous les collaborateurs de l'EcoCenter sont en possession d'un CATP. Ce certificat est d'ailleurs la condition pour participer à la formation pour le traitement de substances dangereuses. La qualification du candidat est plutôt secondaire. Le contact avec le client est d'autant plus important.

Approbation unanime.

Point 17) Confirmation de règlements de circulation. Pris d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins a dû édicter vendredi dernier les règlements temporaires de circulation suivants, qu'il incombe au conseil communal de confirmer :

- a) du 18 avril 2016 jusqu'à la fin des travaux, rétrécissement de la chaussée et signalisation lumineuse devant la maison n° 6 dans la « Rue de Grass » à Clemency ;
- b) du 18 avril 2016 jusqu'à la fin des travaux, rétrécissement de la chaussée, feux tricolores et changement de priorité dans la zone industrielle à Bascharage « Op Zaemer » ;
- c) à partir du 18 avril 2016, changement de priorité à l'intersection de la « Rue de la Résistance » avec la « Rue de Hautcharage » à Bascharage.

Point 17) Questions et réponses.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : La nouvelle entrée devant la mairie présente certains dangers pour les personnes à mobilité réduite. A un bout de la rampe, il existe trois marches.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'échevin Jeannot JEANPAUL s'occupera de l'affaire.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : J'ai entendu des rumeurs selon lesquelles le nouveau château d'eau connaisse des problèmes au niveau des cordons de soudure des cuves en inox à la partie supérieure, laquelle n'est pas en contact direct avec l'eau potable. Le problème vient d'être résolu au niveau d'un des trois réservoirs, mais apparemment la Commune a ordonné également le contrôle des deux autres réservoirs. Il nous incombe dès à présent à clarifier à qui appartient la responsabilité et qui devra supporter les coûts de réparation.

Echevin Richard STURM (CSV) : Le problème a été détecté lors d'un contrôle de routine. Les cordes de soudure se trouvent à l'intérieur du réservoir, en dessous du couvercle, mais bien au-dessus du niveau d'eau, de sorte qu'elles n'entrent pas en contact avec l'eau potable. Le problème a été résolu au niveau du premier réservoir, mais nous avons cependant ordonné une vérification des deux autres. Reste à clarifier qui devra supporter les frais de réparation.

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : Je constate régulièrement que la partie du « Centre de Bascharage » réservé à l'administration communale n'est que mal fréquenté. A mon avis, les automobilistes n'osent pas l'utiliser puisque son entrée est tellement étroite.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous avons déjà discuté de ce problème avec notre service technique. L'accès sera élargi.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Dans la « Rue de Grass », l'éclairage public est tombé à plusieurs reprises en panne durant les derniers trois mois. Quelle en est la cause ?

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : J'en ai déjà informé le service technique, ce dernier a essayé de résoudre le problème.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Au bout du « Chemin d'Arlon », les fossés de la route sont complètement fermés, de sorte que lors d'averses intenses, l'eau risque d'inonder la chaussée.

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : Je ferai une descente sur les lieux.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Près des étangs de Clemency, où la nouvelle conduite annulaire d'eau a été posée, le chemin a été mal réfectionné, de sorte que les piétons ne peuvent que difficilement passer cet endroit.

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : J'ai déjà communiqué ce problème à notre ingénieur.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) : J'ai dû constater à plusieurs reprises qu'on ne peut que difficilement emprunter les trottoirs avec un landau, que ce soit pour raison de voitures mal garées, que ce soit pour raison de chantiers.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Notre échevin Jeannot JEANPAUL signale régulièrement de tels problèmes aux responsables de notre service technique.

Fin de la séance : 16h30 heures